



Circonscription de Maromme

Localité : Le Houleme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 6 novembre 2009

Séance ouverte à 18 h. 05; levée à 20 h. 35.

Présents :

Membres du Conseil des Maîtres :

- Mme Catherine Bellot
- Mme Sonia Cousarier
- M. Germain do Marcolino
- Mme Elodie Gelak
- M. Jérôme Michel
- Mme Muriel Pothier
- Mme Virginie Thébault
- Mme Julie Brasseur
- Mme Géraldine Deniaud
- Mme Odile Dumaine-Godart
- M. Marc Helloin
- Mme Laurence Monniaux
- Mme Stéphanie Quesnel

Membres du Comité de Parents :

- Mme Olivia Hémonic
- Mme Karine de Chivré
- Mme Karine Pimont
- Mme Ghislaine Maraquet
- M. Olivier Fortain
- Mme Christelle Gambier
- Mme Nathalie Auvray
- M. Benoît Bombard
- Mme Danielle Petit
- Mme Karine Avril
- Mme Brigitte Drieu
- Mme Katia Lecomte

Représentant la municipalité du Houleme : Mme Florence Cornu, Adjointe au Maire

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Excusés: M. Smadja, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

M. Bonnesoeur, Mme Colette, M. Gallot, Mme Lalouette, Mme Lefaux, M. Pédersoli, Mme Prézot, parents d'élèves

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaire de séance : Mme Sonia Cousarier, enseignante et Mme Nathalie Auvray, parent d'élève.



Le compte-rendu du Conseil d'école du 22 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

1 – Présentation du RASED

Mme Pothier présente le RASED (Réseau d'Aide aux Élèves en difficulté) aux parents.

Le RASED est au complet cette année : une psychologue scolaire, une maîtresse chargée des aides rééducatives, une maîtresse chargée des aides éducatives. On peut craindre un changement dans un an.

Le RASED s'adresse aux élèves qui ont des difficultés avérées et persistantes. Il ne faut pas confondre cette action avec l'aide personnalisée, qui se rapproche plus d'un soutien..

Il y a 3 concertations par an sur le temps scolaire pour rencontrer les enseignants.

Ce trimestre, les concertations se sont déroulées de façon peu satisfaisantes. Il n'y avait pas de remplaçant disponible. Il n'a pu donc être mené qu'une seule heure de concertation en tout pour ce trimestre.

A partir de ce moment, la lecture et la modification du règlement intérieur servent de fil conducteur à la réunion du Conseil d'école.

2 - Modification du règlement intérieur.

Fréquentation scolaire : commentaire de l'alinéa « Les enfants doivent être repris à 16 h. 30.

M. le Directeur relit, indique qu'il y a quelquefois des retards des familles; il rappelle que l'on pourrait laisser les enfants à la barrière et faire appel aux forces de police.

Mme Hémonic parle de parents qui se plaignent d'attendre leurs enfants jusqu'à 16h45.

Mme BRASSEUR signale qu'elle est à l'étage, que les enfants sont encore lents à cet âge, la maîtresse soit attendre que le groupe soit complet pour descendre.

M. le Directeur suggère que cette difficulté est à prendre en compte pour la nouvelle école, que les petites classes soient rapprochées de l'entrée et du cœur de l'école.

3-Fréquentation

Globalement, il n'y a pas de problème de fréquentation dans l'école sauf pour quelques familles. M. Helloin précise que les retards se multiplient. Mme Monniaux signale les parents qui rechignent à venir chercher leur enfant dans la classe (ex : RV médical).

Sont rajoutés dans l'article les éléments en gras :

«Une fréquentation régulière est obligatoire **et la ponctualité des enfants est nécessaire**; les absences **et les retards** sont consignés par chaque instituteur... »

4-Laïcité.

On rajoute la phrase suivante, à la suite du premier alinéa : L'école est un lieu



d'éducation et de neutralité; tout prosélytisme religieux y est interdit.

5-Comportement à l'école

L'école est quelquefois soumise à l'absence de solutions quant au traitement des élèves en difficultés de comportement graves. Certes, il y a les ITEP Instituts thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques, mais c'est une solution extrême. Les équipes éducatives sont quelquefois utiles, mais en cas de mauvaise volonté des familles, elles peuvent se révéler inefficaces. Souvent la seule réponse est le changement d'école. On ne peut obliger des parents à consulter un psychologue.

Qu'est-ce qu'une équipe éducative ? C'est une réunion pour les enfants en difficulté scolaires et/ ou comportementales, qui réunit le médecin scolaire, le psychologue, les parents, le directeur du CMPP, si besoin, le RASED, enseignant; son objectif est plutôt la conciliation, mais elle peut déclencher le processus qui va mener à une mesure éducative. C'est M. l'Inspecteur d'Académie qui décide ou non s'il transmet le dossier au Président du Conseil Général. Le compte-rendu de la réunion est officiel et transmis à l'administration.

Pour information, l'an dernier, on a fait 8 équipes éducatives.

Des parents se permettent de ne pas venir. On n'a aucun moyen de pression.

6-Objets personnels

On évoque le problème des cartes de catch. M. le Directeur va faire une circulaire interdisant les cartes de catch pour des raisons de décence et de sécurité.

7-Assurance scolaire.

Quelques familles sont encore en défaut d'assurance. M. le Directeur va leur envoyer un courrier. Il s'adressera aussi aux familles qui n'ont pas d'assurance individuelle accident.

8-Coopérative scolaire.

On part avec 1500 euros de moins globalement par rapport à l'année dernière.

Fait-on un loto galette ? Idéalement, il faut lancer l'opération avant les vacances de Noël, prévoir l'organisation en décembre, la remise des lots durant la deuxième semaine de Janvier.

Fait-on une commission pour l'organiser ?

A quel fournisseur s'adresse-t-on ?

Mme Lecomte, Mme Petit sont volontaires pour participer à l'action.

La kermesse de juin 2009 a rapporté 874,94 euros. C'est moins que d'habitude, sans doute en raison d'une date trop tardive, et de la « concurrence » de la chorale maternelle et d'un spectacle de danse.

On rappelle que la kermesse, c'est du bénévolat. Mme Bellot évoque l'incident lors de la préparation de la kermesse et se pose donc la question : comment fait-on pour l'organiser ?

La kermesse aura lieu le vendredi 18 juin 2010.



9-Interclasse de cantine

Mme Cornu, adjointe au Maire, décrit les nombreux changements intervenus sur le temps de midi à cette rentrée scolaire :

- La création du Brass-Band (orchestre de cuivre) du Houleme, les cours et les instruments étant financés par la commune. L'objectif est double : faciliter l'accès à la musique, jouer un petit morceau en commun. Il y a 25 – 30 enfants dans le groupe qui bénéficie de deux heures de cours chaque semaine, le mardi et le vendredi pendant une heure (de 11h. 30 à 12 h. 30).
- L'animatrice de la maison des jeunes, nouvelle responsable du temps de midi, a mis en place des ateliers.
- Pour le self, chaque classe part avec une animatrice qui reste avec eux pendant le repas. Tout le groupe classe repart ensemble.
- Huit personnes sont mobilisées pour les 200 cantiniers. L'évaluation du dispositif par les animatrices est positive : moins de bagarres, moins d'ennui.
- Les grilles des portails sont fermées à clef le midi.

Quelques CP peuvent manger à 12h40. Pour eux, c'est tard. Cela va être difficile de changer l'horaire à cause du système d'organisation des ateliers.

Par contre, les sanitaires restent un problème récurrent .

10- Évaluation des enfants.

M. le directeur explique que le livret du ministère concerne les paliers CE1 et CM2. Avec les nouveaux programmes, en cycle 3, les anciens livrets de l'école sont devenus obsolètes. L'équipe pédagogique réfléchit en ce moment à l'outil qui permettra de communiquer les résultats des évaluations trimestrielles aux familles. Ce sera probablement fait sous forme de feuillets remis aux familles qui seront ensuite reliés.

11-Réunion d'information parents-enseignants.

Plusieurs collègues ont fait une liste d'émargement pour mobiliser les familles et éviter de multiplier les réunions. M. Helloin rappelle que maintenant, les enseignants comptabilisent les heures passées en réunion.

12- Liaison Ecole-famille.

C'est quelquefois difficile d'obtenir la signature des parents sur le cahier de liaison !

13- Suivi du travail par les familles.

L'article n'appelle aucun commentaire ou modification.

14. Site Web de l'école

Il comprend à ce jour 500 articles, et a reçu plus de 100000 visites.



12-Piscine.

On a encore quelques dispenses de complaisance; c'est bien dommage !

Pour les CP, à partir de février et pour les autres classes, dès septembre, le règlement piscine est distribué pour signature.

Les enfants sont performants en fin de CM2 car ils vont à la piscine toute leur scolarité primaire (et même maintenant en grande section); M. Helloin en remercie la municipalité.

14- Hygiène.

15- Matériel scolaire.

Il faudrait pouvoir réclamer aux élèves qui perdent des manuels scolaires de les remplacer. C'est compliqué, et ne peut se faire que sous l'autorité de la municipalité (propriétaire du matériel scolaire)

Le Règlement intérieur est approuvé à l'unanimité à 20h00. Il est joint en annexe de ce compte-rendu.

16- Situation de l'école (à la date du Conseil d'école)

Classes	Niveau	Filles	Garçons	Total
Mme Deniaud	CLIS	6	6	12
Mme Monniaux	CP	10	12	22
Mme Brasseur	CP	10	11	21
Mme Thébault	CP	2	4	6
Mme Quesnel	CE1	8	8	16
Mme Dumaine-Godart	CE1	9	15	24
Mme Bellot	CE2	13	10	23
Mme Gelak	CE2	12	11	23
Mme Cousarier	CE2	5	6	11
	CM1	6	7	13
M. do Marcolino Mme Louvel	CM1	18	10	28
M. Helloin	CM2	8	12	20
M. Michel	CM2	8	12	20
TOTAL		115	124	239

Nous avons eu à la rentrée une forte arrivée de CP, ce qui a obligé à créer deux classe et demie; il y a un autre cours double : CE2/CM1.



A priori, on n'est pas menacé par une fermeture de classe.

17- Classe de découverte.

Elle concernera les deux classes de CM2, à Jumièges, en mai. C'est un projet à dominante sportive, qui intégrera probablement trois élèves de la CLIS.

Mme Cornu rappelle que le séjour coûte moins cher car il n'y a pas de transport. Ce sera aussi moins cher pour les familles. Les élèves se rendront à Jumièges en bicyclette.

M. Michel trouve ses élèves peu motivés.

18- Classe eau

Elle concernera les CE2 de Mme Bellot et les CE2/CM1 de Mme Cousarier, sous réserve de l'obtention de la subvention de 600 euros par classe octroyée par l'agence de l'eau. Une semaine sera banalisée du 14 au 20 juin 2010. Cette fois-ci, le projet portera plus sur l'eau domestique. Il comprendra aussi deux autres sorties hors de la semaine banalisée: théâtre de l'Echarde + exposition « l'eau à la trace ».

19- Classe à PAC Théâtre - CLIS

Il y aura quatre séances de deux heures avec une artiste. Début le 19/11/09. cette action est subventionnée par l'Inspection Académique.

20- Nouvelle école.

Mme Cornu précise que le projet est lancé. Une réunion est proposée par la Mairie aux enseignants le 17 novembre à 17 h 00.

L'école comprendra certainement un étage. La municipalité souhaite garder l'aspect boisé à côté du Cailly.

Des enseignants seront intégrés dans le comité technique de suivi des travaux.

On est parti sur la base de 11 classes. Le projet coûtera 4 millions d'euros H.T. L'école sera terminée en avril 2012, et donc prête pour la rentrée en septembre 2012.

21 - Garderie péri- scolaire.

Mme Cornu décrit la nouvelle formule. Les enfants sont inscrits à la semaine. Les animatrices ont un listing. En cas d'absence, elles téléphonent. Ne sont facturées que les présences réelles.

22 - Téléthon

Intervention de Mme Gambier

Un concours sur le thème de Noël est organisé. L'école diffusera l'information dans le cahier de liaison (feuille non collée).